



**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

**OBJET : D30 - Espace formation - Transfert des immobilisations à la Commune**

**Date de convocation : ..... 25 novembre 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : ..... 29**

**Nombre de présents : ..... 19**

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir : ..... 6**

Anne-Marie BREDECHE à Jean MOUTARDE ; Michel LAPORTERIE à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Jocelyne PELETTE ; Gaëlle TANGUY à Myriam DEBARGE ; Sabrina THIBAUD à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

**Absents excusés : ..... 4**

Houria LADJAL ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Hénoc CHAUVREAU ; Patrick BRISSET

**Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire**

**Secrétaire de séance : Catherine BAUBRI**

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**N° 30 - Espace formation -  
Transfert des immobilisations à la Commune****Rapporteur : M. Matthieu GUIHO**

Dans le cadre du projet de la Maison des Formations, par délibération datée du 14 mai 1992, le Conseil municipal a consenti à la conclusion d'un bail emphytéotique au profit du Syndicat d'Équipement du Nord Saintonge (SENS) pour une durée de 30 ans avec un loyer annuel de 100 francs (parcelle AI n° 403 située 6 avenue Pasteur). Ce bail portait dès lors sur l'aménagement de la partie construite et sur l'adjonction d'un bâtiment complémentaire sur deux niveaux, l'ensemble des biens immobiliers revenant la propriété de la Commune sans aucune indemnité à l'expiration du délai.

Le bail arrivant à échéance le 31 décembre 2022, il convient de procéder au transfert des immobilisations au profit de la Commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le transfert des immobilisations réalisées par Vals de Saintonge Communauté à la Commune pour sa valeur comptable s'élevant à 466 554,96 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

En accord avec notre Conseiller aux décideurs locaux, les opérations budgétaires correspondantes seront retracées sur le budget principal de la Ville en fonction du transfert effectif des immobilisations et des opérations budgétaires réalisées par Vals de Saintonge Communauté en 2023.

**Le Conseil municipal, après délibération,**

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU****CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**sous le n° 017-211703475-20221201-  
2022\_12\_D30-DEAR Sous-préfecture le **02 DEC. 2022**Publication dématérialisée le **02 DEC. 2022**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.